

DECISION DE L'ORDONNATEUR

VIREMENT DE CREDIT N° 2

BOURGUINAT Pascal, Le Maire, rend compte de sa décision prise par délégation du Conseil Municipal.
 Ce virement de crédit sera porté à la connaissance du comptable et du Conseil Municipal lors de sa séance la plus proche.

Objets : Création nom de domaine

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2051 (20) : Concessions et droits similaires	60,00		
2183 (21) : Matériel informatique	-60,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

A COSLEDAAA-LUBE-BOAST, le 30/10/2025

Le Maire

Pascal BOURGUINAT

